



Direction de la Retraite et de la Solidarité : Inquiétudes légitimes

La création d'un nouvel ensemble regroupant Angers et Paris est toujours d'actualité et c'était la raison d'être de la réunion qui s'est tenue à Angers le 20 janvier dernier.

La Directrice en présence du Directeur d'Angers et de la Directrice par intérim de Paris ont présenté aux organisations syndicales les « avancées » du dossier concernant le rapprochement Paris /Angers.

Peu de choses ont été dites en réalité, le dossier sera normalement prêt pour le Comité technique qui devrait avoir lieu le 8 avril 2014, c'est certainement à ce moment-là et seulement à celui-là que les organisations syndicales auront les informations nécessaires pour se positionner.

Bien entendu la CFTC est extrêmement vigilante sur l'avenir de ses deux pôles retraites qui ne devraient en faire plus qu'un à terme (début 2015). Il ne s'agit nullement de faire disparaître Paris comme la laissé entendre l'une des organisations syndicales, mais bien de permettre de passer d'une logique de fonds à une logique de processus et se mettre en capacité d'accueillir de nouveaux fonds, comme c'est le cas avec le COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) dont le mandat vient d'être confié à la CDC et pour lequel reste encore à préciser les modalités de fonctionnement et de gestion.

6 Directions ont été identifiées. Il semblerait que chacune sera présente géographiquement à Angers et à Paris avec à sa tête un directeur et sur chaque site un « représentant » de la direction.

1. Direction de la gestion clients et des partenaires
2. Direction de la solidarité et autres fonds de retraite
3. Direction de la relation clients
4. Direction de la gouvernance et services associés
5. Direction du pilotage
6. Direction des ressources humaines et moyens opérationnels

Quant aux « doublons » il ne devrait y en avoir que très peu d'après la Direction, que cela soit au niveau des cadres ou des non cadres, mais impossible d'en savoir plus.

La CFTC suit ce dossier avec attention et reste extrêmement prudente sur ses conclusions.

Si vous avez des remarques ou des informations concernant ce dossier, la CFTC est prête à les recueillir afin de les relayer auprès de la Direction, n'hésitez pas à solliciter vos correspondants CFTC.

Pouvoir d'achat – le compte n'y est pas

Lors de ses vœux du 23 Janvier 2014, le premier ministre JM AYRAULT a déclaré : «Les fonctionnaires ne sont pas des nantis et les économies ne se feront pas sur le dos des fonctionnaires ! ».

Dont acte ! Ces propos sont agréables à entendre pour nous, fonctionnaires boucs émissaires !

L'intersyndicale Fonction publique avait écrit au premier ministre pour exprimer notre malaise mais en ce qui concerne le pouvoir d'achat nos attentes ne sont pas satisfaites.



**LA CFTC FAE REVENDIQUE L'OUVERTURE
DE NEGOCIATIONS SALARIALES !**

**Vous souhaitez lire la suite
Allez sur notre site internet
<http://www.cdccftc.fr/>**